

MINISTRE DE L'ENERGIE  
ET DE L'EAU

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi



**Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa)**  
**Sous-composante 1.3: Gestion des eaux non facturées.**  
**SOUS EXECUTION TECHNIQUE SOMAGEP SA**



**Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable SA**  
Rue 41, Djicoroni Troukabougou, Bamako, BP E 708  
Tél. +(223) 20 23 75 91 / +(223) 20 22 40 30  
Fax : +(223) 20 22 55 80  
Capital Social : 2 000 000 000 Francs CFA  
RCCM : MA.Bko.2010.B 4949  
République du Mali

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERÊT n° 0.05./2026/MI/SOMAPEP/DP/DG

**PAYS** : Mali

**NOM DU PROJET** : Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (**PASEMa**)  
/ **Sous-composante 1.3** : Gestion des eaux non facturées.

**N° de crédit** : IDA Crédit N°7680-ML & N° 7679-ML

**Intitulé de la Mission** : la mise à jour des bases de données du Système d'Information Clientèle (SIC) et Système d'Information Géographique (SIG) de la SOMAGEP-SA.

**N° de référence** (conformément au plan de passation des marchés) : ML-PASEMA-461057-CS-QCBS

Le Gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau au Mali (PASEMa) et a l'intention d'appliquer une partie des fonds pour les services de consultation.

Les services du consultant (« les services ») comprennent la mise à jour des bases de données du Système d'Information Clientèle (SIC) et Système d'Information Géographique (SIG) de la SOMAGEP-SA, pour une durée de 34 semaines.

Les termes de référence (TDR) pour l'étape de passation des marchés primaire pour la mission

Sont disponibles sur le site Web suivant : [www.somapep.ml](http://www.somapep.ml)

Ou  
peuvent-être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

**Direction des Projets, SOMAPEP s.a**, siège social Bamako, quartier Magnambougou Faso Kanu,  
Tél. +(223) 20 22 00 26, BP : 1528 ; e-mail : [coordination3@somapep.ml](mailto:coordination3@somapep.ml)

**La Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP SA)** invite dès à présent les firmes de consultants admissibles ("Consultants") à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Le critère de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

Critère	Note pondérée pour le critère
<b>1. Nature des activités du consultant et relation avec le domaine des prestations</b> <i>Cabinet spécialisé dans la collecte des données de terrains, régulièrement constitué (acte constitutif faisant foi)</i>	[15]
<b>2. Nombre d'années d'expérience en des enquêtes de terrains dans le domaine</b> <i>10 ans _____ (10 points pour les 10 premières années et 1 pt pour chaque année supplémentaire jusqu'à un total de 15 points)</i>	[15]
<b>3. Qualification du consultant dans le domaine des prestations</b> <i>(Cinq) Missions similaires dans les collectes de données et de formation du personnel. au cours des dix (10) dernières années (2016-2025) ; (10 points par expérience)</i>	[60]
<b>4. Organisation technique et managériale du consultant</b> <i>Organisation(organigramme) _____ 5pts</i> <i>MoyensMatériels _____ 5pts</i>	[10]

**NB : Seules les expériences justifiées avec les attestations de bonne exécution seront prises en compte dans l'évaluation.**

La liste sera constituée par les candidats qui totaliseront le maximum de points.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

La liste restreinte contiendra cinq (05) à huit (08) candidats.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs de FPI » de la Banque Mondiale de février 2025 (« Règlement »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un Consultant sera sélectionné conformément aux dispositions de l'Accord-Cadre décrites dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de **08h00 à 16h00**.

Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit en langue française en un (01) original et deux (02) copies sous enveloppe cachetée accompagnée d'une copie du dossier complet sur Clé USB) à l'adresse ci-dessous en personne au plus tard le 04/05/2026.

**Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP-SA)**

Premier étage/Secretariat du DGA

À l'attention de : Coordinateur du Projet/SOMAPEP-sa

Quartier Magnambougou Faso Kanu,

BP 1528, Bamako-Mali

Tél : +(223) 20 22 00 26

E-mail : [coordination3@somapep.ml](mailto:coordination3@somapep.ml) avec copie à [ibrahima.guindo@somapep.ml](mailto:ibrahima.guindo@somapep.ml)

Les manifestations d'intérêt doivent porter la mention « **Manifestation relative aux Services de consultants pour les prestations mise à jour des bases de données du Système d'Information Clientèle (SIC) et Système d'Information Géographique (SIG) de la SOMAPEP-SA.** »

Les candidatures électroniques ne sont pas autorisées.

Le Directeur Général



Idrissa Sadou DIALLO

g